



Campagne Pass'Sport 2026-2027

Informations de lancement

Thématique :

☐ Présidence☐ Administration et Finances☐ Haut Niveau☐ Formation & Emploi☐ Marque☒ Clubs et Territoires☐ Compétitions☐ Affaires juridiques et Institutionnelles☐ Développement☐ Filiales

Destinataires :

☐ Comités☐ Ligues☐ Ligues et Comités☒ Ligues, Comités et Clubs☒ CTS

Nombre de pièces jointes : 2 (Fiches pratiques)

☒ Information☐ Echéance de réponse :

N-Réf. :

- Note du 5 septembre 2026 relative au lancement de la campagne Pass'Sport 2026-2027

Synthèse : Le Pass'Sport 2026-2027 offre une aide de 50 € aux jeunes éligibles pour leur inscription à une activité sportive. Le dispositif concerne notamment les 6-17 ans sous condition de quotient familial, les jeunes en situation de handicap et les étudiants boursiers.

Mots clés : Pass'Sport, clubs, licence, prix personnalisé, remboursement

Dans le cadre du dispositif **Pass'Sport 2026-2027**, nous souhaitons vous informer du lancement de cette initiative permettant d'encourager la pratique sportive des jeunes grâce à une **aide financière de 50 €**.

Cette aide est attribuée par l'État pour l'inscription à une activité sportive, avec pour objectif de favoriser l'accès au sport pour le plus grand nombre. La campagne est ouverte **du 1er septembre au 31 décembre 2026**.

Le Pass'Sport, c'est quoi ?

Le Pass'Sport est une **aide financière de 50 €**, attribuée par l'État aux jeunes éligibles qui s'inscrivent à une activité sportive. Elle prend la forme d'une **réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'inscription, de la licence ou de l'abonnement** au sein d'une structure sportive partenaire.

Le Pass'Sport est une aide **individuelle, non transférable, indivisible et utilisable une seule fois**.

Qui peut en bénéficier ?

Pour la saison **2026-2027**, le dispositif Pass'Sport est ouvert aux catégories suivantes :

- Les jeunes de **6 à 17 ans révolus** dont le quotient familial **CAF ou MSA est inférieur ou égal à 699 €** ;
- Les jeunes de **6 à 19 ans révolus** bénéficiaires de l'**AAEH** ;
- Les jeunes de **16 à 30 ans révolus** bénéficiaires de l'**AAH** ;
- Les étudiants jusqu'à **28 ans révolus** bénéficiaires, **avant le 15 octobre**, d'une **bourse CROUS**, y compris l'aide annuelle, ou d'une **bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale**.

La campagne 2026 marque notamment le **retour des jeunes de 6 à 13 ans dans le dispositif**. Pour les jeunes de 6 à 17 ans, le critère précédemment fondé sur le bénéfice de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) est remplacé par un critère reposant sur le **quotient familial CAF ou MSA, fixé à 699 € maximum**.

Comment l'obtenir ?

Les bénéficiaires recevront leur **code Pass'Sport individuel par courriel à compter de la mi-septembre 2026**, à l'adresse connue de la CAF, de la MSA ou du CROUS selon leur situation.

Chaque bénéficiaire dispose d'un **code personnel et distinct**. En cas de non-réception, il est recommandé de vérifier les courriers indésirables et de consulter le site officiel : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

Comment l'utiliser ?

Pour bénéficier de l'aide, le ou la licencié(e) devra présenter le code reçu par email au moment de son inscription dans votre club. Ce code permettra de bénéficier d'une **réduction immédiate de 50 €** sur le coût de l'inscription, de la licence ou de l'abonnement.

Il est impératif que chaque club **enregistre le code Pass'Sport dans Le Compte Asso au plus tard le 31 décembre 2026** afin de permettre son remboursement.

Pour rappel, dans le cadre du traitement des dossiers Pass'Sport, nous invitons les clubs à renseigner et/ou vérifier leurs numéros de **SIRET et RNA**, ainsi que leurs informations administratives, dans leurs espaces **FBI et Le Compte Asso**.

Ces informations sont indispensables pour garantir l'**éligibilité de votre structure au dispositif et le remboursement des Pass'Sport enregistrés**.

De plus, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative met à disposition des supports de communication ainsi que des outils pratiques :

- Les clubs peuvent retrouver les contenus qui leur sont dédiés sur la page « [Structures sportives](#) », qui présente notamment les conditions d'éligibilité, la saisie des codes et les modalités de remboursement.
- Si vous souhaitez éditer votre attestation d'affiliation, il vous faut aller sur FBI puis :
 - Dans « éditions »
 - Cliquer sur « gestion des éditions »
 - Sur la ligne « module » sélectionner « organisme »
 - Enfin sur la ligne « édition » sélectionner « attestation association sportive (FBE) »

Vous trouverez également en pièce jointe la fiche pratique dédiée.

L'équipe Pass'Sport et les services de la FFBB se tiennent à disposition pour accompagner les clubs dans cette démarche.

Contact : Equipe Pass'Sport

E-mail : passsport@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Raphaëlle NEVEU Chargée de Mission Clubs	Max BRESOLIN Adjoint au DTN / DG	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2026-09-07 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT- Pass'Sport-Informations - VFIN	